

Sainte-Thérèse, le 11 juillet 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les adresses : 2501,
2701 et 2703, boulevard des Promenades à Deux Montagnes

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 22 juin dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexes le document visé par votre demande. Il s'agit
de :

2501, boulevard des Promenades

1. Rapport d'accident technologique du 23 janvier 2014, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres
adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

7 110 15-14-00687-00

Volume : **1 2014**

TRANSPORT LAURENTIEN LTÉE

DEUX-MONTAGNE (2501, DES PROMENADES)

INTERVENTION D'URGENCE T-15-2014-01-23-282

FUITE DE DIESEL

MDDEFP Direction régionale des Laurentides - Bureau de Sainte-Thérèse

P

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : AR : 15-20140123-7584

T-15-2014-01-23-282 (*)

Date de l'événement : 2014-01-23 Heure : 7 h 44 min. N° de photos :
 Organisme impliqué : Transport Laurentien Ltée Tél. : (450) 628-2372
 Adresse : 565, Fernand-Postras Poste :
 Ville : Terrebonne Code postal : J6Y 1Y5
 Endroit de l'événement : 2501, des Promenades Code S.P. :
 Ville de l'événement : Deux-Montagne N° de ville : 72010
 Produit en cause : Diesel État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSE	UN : 1202
	3.3	CAS :

Quantité : Approx. Imp.: 400
 Précise : Dév. : 25
 Sans Dév. : Réc. : 25

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N°bre :
 Blessés : N°bre :
 Traités imm. : N°bre :
 Hospitalisés : N°bre :
 Décédés : N°bre :

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte () ()
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructuré de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Fuite d'un réservoir d'un camion de livraison suite à un accrochage.

Signalé par : Mélanie Cimon Origine M.E.F. (O/N) : Oui Non
 Organisme : COG Appel reçu à : 7 h 49 min.
 Tél. : (418) 643-5678 [] Date : 2014-01-23 Fin de la conversation : 7 h 54 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non

Urgence-Environnement : Rendu sur les lieux à : h min.
 Organisme impliqué : Quitte les lieux à : h min.
 Responsables municipaux : Temps total : 45 min.
 N°bre de sorties :
 Catégorie : 1) 2) 3)
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Autres : Fonds d'urgence : Oui Non Coût :
 Transféré à (serv. ou code) : FER Zone (M.T.M.) : X : Y :

Sommaire (Interventions) : Camion de livraison à accrocher une bande de béton ce qui a provoqué un bris au niveau du réservoir de diesel. Le produit c'est déversé dans la cour du Shell.

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
7 :49	Appel de la centrale : rappeler M. Orlando Gurreri au 514-998-2600. Un camion de livraison est arrivé à la station-service avec un réservoir déjà perforé. Le diesel s'est écoulé sur l'asphalte de la cour. Une chaudière a été mise pour la récupération du produit et il y aurait environ 25 litres de déverser sur le sol. Un égout pluvial est présent. M. Gurreri désire qu'on le rappelle, car il veut savoir quoi faire.
7 :56	Je rappelle M. Gurreri. Il m'explique que le camion de livraison de marchandise (comme un camion de livraison de bière) a accroché une bande de béton lors de la livraison précédente et que le chauffeur c'est rendu compte de la fuite en arrivant à son commerce. Il m'indique que de l'absorbant a été mis sur le sol à l'endroit où le diesel s'est déversé. Une chaudière a été placée sous le réservoir et il procède présentement à la récupération du produit qui s'écoule. Il me demande s'il doit appeler le service d'incendie. Il ne sait pas s'il y a eu du produit de déverser dans le pluvial. Je lui indique qui doit appeler le service d'incendie. Ils se rendront sur place et feront les vérifications nécessaires afin de vérifier s'il y a du produit dans le pluvial. Je lui demande s'il a encore de l'absorbant disponible. Il me répond que oui. Je lui indique de faire un remblai autour du pluvial afin d'empêcher le produit de se rendre au pluvial. Je lui indique de laisser un espace entre le remblai et le couvercle du pluvial afin de voir si le produit passe au travers du remblai. Je lui mentionne que je le rappelle dès que j'arrive au bureau.
8 :20	Je rappelle M. Gurreri. Il me confirme que le service d'incendie est sur place. Ils font présentement des vérifications. Ils étaient très satisfaits des mesures qu'il avait prises. La compagnie de transport impliqué est Transport Laurentien Ltée de Terrebonne (transporteur pour Sobey's). Un représentant est en route. Concernant le déversement, M. Gurreri a avisé Shell et la compagnie ; 23-24 est en route pour le nettoyage. Je lui indique de me rappeler lorsque la compagnie sera sur place.
8 :30	Je communique avec la compagnie Transport Laurentien Ltée. On me réfère à M. Alain Bouchard au 514-820-7024, directeur des opérations et propriétaire.
8 :35	J'appelle M. Bouchard. Je lui explique la situation. Il vient de quitter le dépanneur Shell. Je lui demande s'il connaît la distance parcourue par son camion entre les deux points de livraison. Un employé est parti vérifier le point de livraison précédent, mais selon lui, il s'agit d'un Ultramar qui n'est pas très loin du Shell. Je lui mentionne que la compagnie est responsable du déversement, mais que présentement le Shell s'occupe du nettoyage. Il m'indique qu'il n'y a pas de problème. Je lui demande de me rappeler et de m'indiquer la distance parcourue par le camion entre les deux livraisons.
9 :15	Je rappelle M. Gurreri. Je lui demande s'il le service d'incendie est toujours sur place. Il m'indique que oui. Je lui demande s'il est possible de parler à l'officier responsable de l'intervention. Il m'indique qu'il va me rappeler.
9 :20	M. Gurreri me rappelle. Il me passe le lieutenant Nguyen, qui est l'officier en charge. Je lui demande s'il y avait du produit dans le regard du pluvial. Il m'indique que oui, mais les quantités sont minimes. Je lui demande si l'état chaussé. Il m'indique qu'ils ont vérifié cette dernière et qu'une faible trace est visible, mais qu'il n'y a rien à récupérer à ce niveau. Je le remercie et je reparle à M. Gurreri. La compagnie ; 23-24 vient d'arriver. Ils vont procéder au nettoyage de la cour et du pluvial. Je lui indique de me rappeler si jamais il y a un problème.
15 :09	Je rappelle M. Gurreri. Les travaux de décontamination se sont terminés vers 11h00. La compagnie 23-24 sont repartis avec les absorbants contaminés et avec le diesel récupéré à l'aide des chaudières. La est venue par la suite et feront revenir 23-24 afin qu'il procède à la récupération de neige souillée au niveau du pluvial.
15 :15	M. Bouchard de la compagnie Transport Laurentien Ltée me laisse un message. Le camion est parti du 3012, chemin Oka à Ste-Marthe pour se rendre au dépanneur Shell sur des Promenades. La distance parcourue est de 900 m.